

Tant qu'à faire: pour une réforme en profondeur

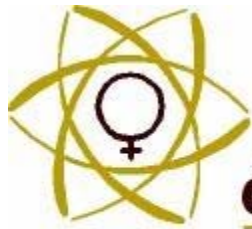


Table de concertation
des groupes de femmes
de la Gaspésie et des Îles

**Mémoire présenté aux membres de la
Commission parlementaire spéciale sur la réforme électorale**

19 décembre 2005

Avertissement

La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles doit faire part de sa dissension au mémoire déposé par le Conseil du statut de la femme du Québec. Le mémoire du Conseil prône le statut quo concernant le mode de scrutin actuel et le mémoire de la Table prône exactement le contraire.

Le Québec ne doit pas manquer sa chance d'effectuer une vraie réforme électorale en profondeur : tant qu'à faire!

QUI SOMMES-NOUS?

Plusieurs groupes de femmes de notre région sont unis depuis de nombreuses années au sein de **la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles**.

Les groupes qui composent la Table sont les suivants :

Centr'elles - Centre de femmes MRC Avignon
Femmes en mouvement - Centre de femmes MRC Bonaventure
Femmes Entre-Elles - Centre de femmes MRC Rocher-Percé
Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé - Centre de femmes MRC Côte-de-Gaspé
CALACS La Bôme-Gaspésie - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Regroupement des femmes La Sentin'Elle - Centre de femmes MRC des Îles
L'Accalmie - Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale MRC des Îles
CALACS L'Espoir des Îles - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Îles-de-la-Madeleine
Diocèse de Gaspé - Réseau des répondantes en condition féminine
Comité régional CSN – Femmes

La Table des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles est un réseau féministe d'échanges, de formation, d'information et d'action. La Table agit politiquement, sans partisanerie, pour que les droits et les intérêts des femmes soient concrètement respectés dans des domaines comme la santé, le développement social et économique de notre région. Le mouvement régional des femmes travaille à ce que la réalité des femmes soit mieux connue, reconnue et prise en compte.

La Table est également actrice du mouvement national et international des femmes. L'organisation de la Marche mondiale des femmes a rallié les groupes et regroupements autour d'une vision commune. Encore vibrante et nourrissante de par les suites qu'on lui assure, la marche aura été l'ouverture sur un chantier vivant de mise en commun de points de vue, d'approfondissement de problématiques, de critique collective de dossiers ou de politiques, dans le but d'intervenir localement, régionalement, nationalement et internationalement. Il nous fera plaisir de vous en dire davantage concernant la mission de la Table lors des audiences de la commission parlementaire!

INTRODUCTION

Trois valeurs sont à la base d'une réelle démocratie : ce sont les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité. La Charte mondiale des femmes pour l'humanité est basée sur cinq valeurs : on ajoute donc les valeurs de paix et de justice. Curieux, comme la roue refait son cycle!

Nos principales insatisfactions face à l'avant projet de Loi touchent trois questions en particulier :

- ▶ Le projet ne va pas assez loin pour vraiment agir sur la représentation égale des hommes et des femmes dans le visage politique du Québec;
- ▶ La proposition gouvernementale ne permet pas que le vote reflète, le plus fidèlement possible, la volonté populaire et le pluralisme politique existant au Québec.
- ▶ Le projet doit assurer la représentation régionale à l'Assemblée nationale et fait jaillir des craintes de voir la Gaspésie disparaître dans le redécoupage électoral

Le projet ne va pas assez loin pour vraiment agir sur la représentation égale des hommes et des femmes dans le visage politique du Québec.

La mission, la raison d'être de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, l'expérience et l'expertise développées au fil des ans nous amène à aller beaucoup plus loin que la proposition gouvernementale, question d'agir sur les changements, de les provoquer.

Que les femmes soient présentes dans les instances décisionnelles du Québec, c'est un plus pour la société. C'est une question de démocratie!

D'après les statistiques, on remarque une lente évolution de la place des femmes dans les lieux de pouvoir. Le Québec occupe la seizième position dans le monde (avant l'Irak qui vient d'élire son premier gouvernement démocratique) relativement au nombre de femmes dans sa gouverne . Ce n'est pas suffisant! Nous voulons l'égalité.

En 20 ans, de 1983 à 2003, la proportion de mairesses est passée à 3% à 12% au Québec. Depuis les élections municipales de novembre 2005, ce taux de représentation est passé à 12,7%. Si en 20 ans nous avons fait ces gains à la mairie, une grossière règle de trois nous permet de dire que si la tendance se maintient, il faudra 200 ans avant d'atteindre l'égalité homme/femme à la mairie.

Il nous apparaît clair que la réforme électorale doit instaurer des moyens précis pour que cette égalité soit atteinte de notre vivant au parlement du Québec. Le Secrétariat à la condition féminine du Québec, par la mise en place de son programme *À Égalité pour décider*, reconnaît les obstacles systémiques qui freinent la représentation égale des femmes et des hommes dans les lieux décisionnels. Ce n'est un secret pour personne.

Dans l'avant projet de Loi déposé par le Gouvernement, on ne retrouve que des mesures financières qui, à notre avis, se doivent d'être bonifiées. Pour nous l'égalité des femmes ce n'est pas que monnayable! L'égalité entre les hommes et les femmes suppose une volonté politique ferme des parties et la mise en place d'un ensemble de mesures, certaines contraignantes, d'autres incitatives et éducatives, pour atteindre cet objectif dans un laps de temps raisonnable et assurer sa pérennité.

Nous recommandons :

1. Que l'égalité doit être la cible du projet de Loi de réforme et non pas l'équité, tel que proposé actuellement. L'égalité, ça veut dire être à cinquante/cinquante (50-50) pour prendre les décisions ensemble. Cet objectif doit être clairement énoncé dans la Loi.
2. Que dans les liste prévues par la compensation (mode proportionnel), que nous commenterons plus loin dans ce mémoire, il y ait une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines, en commençant par une femme.
3. Que les partis politiques aient l'obligation de déposer un plan d'action annuel prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre l'égalité. La mise en œuvre de ce plan d'action sera financée par les bonifications financières reçues à ce sujet par les partis (fonds spécial dédié à la promotion et au soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti).
4. Que les partis politiques aient l'obligation de déposer un rapport annuel au directeur général des élections, en regard de leur plan d'action en matière d'égalité.
5. Qu'une bonification financière (fonds spécial dédié à la promotion et au soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti) soit allouée au fonctionnement des partis en fonction des élues et non pas des candidates. Il s'agira d'accorder une majoration de l'allocation annuelle, versée à un parti politique, à compter de 35% d'élues dans le parti (augmentation proportionnelle).
6. Que soit majoré le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates et les élues à compter de 35% de candidatures dans un parti (augmentation proportionnelle) .
7. Que toutes ces mesures soient maintenues pendant trois élections après l'atteinte de l'égalité afin de consolider cet acquis.

La proposition gouvernementale ne permet pas que le vote reflète, le plus fidèlement possible, la volonté populaire et le pluralisme politique existant au Québec.

Le mode de scrutin actuel crée des distorsions importantes en ce que le nombre de sièges obtenus par un parti ne correspond pas fidèlement au nombre de votes obtenus par le parti. Chaque vote ne pèse pas également dans la balance.

La personne élue est celle qui remporte le plus de voix. Si vous n'avez pas voté pour cette personne, votre vote est « perdu ».

Nous avons vraiment la volonté, par le biais de nos recommandations, que le vote de la population soit respecté : si 12% de la population a voté en faveur d'un parti d'extrême droite, 12% de sièges doivent être attribués à ce parti. Nous avons aussi la volonté que les votes gaspésiens et madelinots s'additionnent aux votes abitibiens ou montréalais pour configurer la représentation d'un parti politique, qu'il soit rouge ou vert. Cette formule de votes compensatoires au national, à notre avis, donne force aux régions et unité au Québec.

Nous recommandons :

8. Que soit établie une proportionnelle nationale au lieu d'une proportionnelle par district, en y attribuant au moins 40% des sièges à l'Assemblée nationale qui seront réparties en proportion du nombre de votes obtenus par les partis à la grandeur du Québec.
9. Que soit instaurés deux votes distincts pour permettre aux électrices et aux électeurs de mieux exprimer les nuances de leurs opinions politiques : un premier bulletin pour l'expression des préférences entre les candidatEs dans les circonscription et un deuxième bulletin pour l'expression de leurs préférences entre les partis (candidatures de listes).

Le projet doit assurer la représentation régionale à l'Assemblée nationale et fait jaillir des craintes de voir la Gaspésie disparaître dans le redécoupage électoral

En 2001, la population de la Gaspésie avait été consultée sur un projet de réforme de la carte électorale. Ce projet de réforme avait soulevé des tollés de protestation et d'indignation au sein de la population gaspésienne. Il nous semble inutile de refaire ici le débat : la pertinence de trois comtés électoraux en Gaspésie ne fait aucun doute et cela est réglé depuis l'automne 2001.

La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles ne peut que se réjouir de la reconnaissance de la spécificité des Îles-de-la-Madeleine contenu dans l'avant projet de Loi en lui attribuant un comté électoral spécifique.

De plus, il nous semble essentiel que la réforme électorale que le Québec adoptera prévoit une représentativité des régions au sein de son gouvernement.

Nous recommandons :

10. Que dans l'éventuel redécoupage électoral, il n'y ait aucune ponction concernant les comtés électoraux de la Gaspésie, tel qu'édicte à l'automne 2001 suite aux audiences de la commission sur la réforme de la carte électorale au Québec.
11. Que dans la première moitié des liste prévues par la compensation (mode proportionnel), on retrouve obligatoirement des noms de candidatEs issuEs de toutes les régions du Québec

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous souhaitons vous signifier que les membres de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles tiennent à comparaître devant les membres de la Commission parlementaire spéciale sur la réforme électorale qui seront à Gaspé le 15 février prochain. Nous pourrions commenter ce mémoire qui présente fidèlement mais succinctement notre opinion.

La personne à contacter est :

Marie-Thérèse Forest, coordonnatrice
Table de concertation des groupes de femmes
de la Gaspésie et des Îles

199, boulevard Perron Est
Caplan, Québec
G0C 1H0
Téléphone : 418-388-5533
Télécopieur : 418-388-2480

Tant qu'à faire une réforme électorale,
Que le Québec en fasse une vraie !!!